L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..........$14 | TROIS FOIS PAR SEMAINE,$10 { payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS;
JEUDI MATIN, 14 OCTOBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

DES INTERETS DU SUD.

La seconde lettre à M. Clay contient des suggestions de la plus haute importance. Sa longueur nous oblige à n'en donner qu'une analyse rapide.

On a vu que l'intérêt du Sud-Ouest et l'intérêt de l'Union tout entière réclament impérieusement l'établissement d'un chantier de construction sur le Mississipi. Ce n'est pas assez: il nous faudrait encore une école de marine et de navigation.

Le Nord a son école militaire; mais cet établissement, dont l'utilité est incontestable, soulève cependant des jalousies qui ont plus d'une fois compromis son existence. Une école semblable destinée à former des marins, et placée dans l'Ouest, ferait en quelque sorte contrepoids et donnerait de la stabilité et de l'avenir aux deux institutions.

On n'est pas d'accord sur la question de savoir s'il vaut mieux placer une école de marine dans l'intérieur que dans un port de mer. Mais l'essentiel est d'avoir une école de ce genre, fut-elle placée sur la crête des montagnes rocheuses; car son utilité est immense, incalculable pour les Etats-Unis.

Comme la vapeur doit maintenant obtenir la suprématie dans les moyens de faire la guerre offensive et défensive, il vaudrait mieux (toujours d'après l'auteur de la lettre) placer cette école de marine à proximité du chantier de construction que nous supposons établi à Memphis.

Cette location aurait l'avantage de familiariser les élèves avec la construction et le mécanisme compliqué des bateaux à vapeur, étude qui devient maintenant de première nécessité. Puis, chaque année, les élèves descendraient le fleuve sur les bateaux dont ils auraient surveillé et dirigé la construction et feraient une croisière de trois mois, en mer, afin de faire l'application de leurs études théoriques. Il va sans dire que ces croisières se feraient quelquefois en bâtimens à voiles et quelquefois en bateaux à vapeur.

S'il arrivait, en temps de paix, que le nombre d'élèves gradués dépassât les besoins de la marine militaire, ces élèves trouveraient à s'employer avantageusement dans la marine marchande et il en résulterait que nous aurions de meilleurs capitaines de navires et de steamboats et que les sinistres seraient moins fréquens qu'ils le sont actuellement. Il en résulterait d'ailleurs un avantage plus grand encore, c'est de fournir un "corps de réserve" de marins gradués, prêt à servir efficacement la patrie en cas de besoin.

Mais il faudrait qu'à l'école de marine fut attachée encore une école d'ingénieurs mécaniciens afin de former des sujets capables de faire face à toutes les éventualités. Encore ici il n'y aurait point d'inconvénient à voir sortir de l'école un très grand nombre de gradués, parce que la navigation intérieure leur donnerait inévitablement à tous un emploi avantageux pour eux et pour le public.

La France et l'Angleterre augmentent rapidement leur force maritime en encourageant la navigation à vapeur; elles donnent une indemnité libérale aux compagnies qui construisent des *steamers*, pourvu que la construction soit approuvée par le gouvernement et que ces steamers lui appartiennent en cas de guerre, moyennant indemnité convenable. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant? Ce n'est pas certainement l'esprit d'entreprise qui manque à nos citoyens!

MERCHANTS' EXCHANGE—BUREAU DE LA POSTE—CABINET DE LECTURE.

Le bureau de la poste vient d'éprouver d'importantes modifications. On ne saurait trop louer le général De Buys et son infatigable député, M. Masson, pour le zèle qu'ils ont mis à organiser convenablement le service. En aggrandissant un local qui n'était nullement en rapport avec les besoins de notre population actuelle, on a tellement amélioré toutes les branches du service que tout se fait maintenant avec ordre et promptitude. Les boites des éditeurs sont placées de manière à ce qu'on puisse y avoir accès jusqu'à une heure très avancée de la nuit et les boites particulières sont maintenant protégées, par une heureuse amélioration, contre la fraude et le vol; puisque les lettres ne sont plus, comme par le passé, données au premier individu qui vient les réclamer. D'un autre côté on a pris soin de diviser les diverses branches du service de manière à éviter toute confusion, tout encombrement.

Nous pouvons dire enfin que nous allons avoir le bureau de poste le mieux tenu et le mieux organisé de toute l'Union.

Au moyen des nouveaux arrangemens, les bureaux de la poste occuperont à peu près tout le local où se trouvait le cabinet de lecture (*Commercial Reading Room.*) Mais ce dernier établissement aura aussi gagné au changement qui vient de s'opérer, puisqu'il occupera tout le premier étage du *Merchants Exchange*, local immense qui permettra d'augmenter encore la liste déjà si considérable des journaux qu'offre cet établissement ainsi utile que bien dirigé.

Ainsi le *Merchants Exchange* sera plus que jamais le point central, le rendez-vous général du commerce de la Nouvelle-Orléans, puisqu'il aura les bureaux de la poste au rez-de-chaussée et le *reading room*, centre de toutes les nouvelles maritimes et commerciales, au premier étage. La Nouvelle-Orléans n'a maintenant rien à envier, sous ce rapport, à aucune ville de l'Union.

Navire à vapeur Columbia.—Ce navire devant partir de Boston pour Liverpool le 1er. novembre, les lettres que l'on voudrait expédier par cette voie devront être déposées à la poste de cette ville le 20 du courant.

BUREAU DE SANTÉ.

Il y a eu, pendant les vingt quatre heures qui ont expiré hier à midi, vingt inhumations dont quatorze de fièvre jaune, aux cimetières suivans:

Potter's Field	13 dont 9 fièvre jaune,		
St. Patrick,	2	2	do
Catholique	2	0	do
Cypress Grove,	3	3	do
	20	14	

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Des 24 heures expirant hier soir à 6 heures:

Admissions	26 sur lesquelles	13 de fièvre jaune	
Sorties	7	"	3
Décès	5	"	5
Patients à l'hôpital	306.		

Premières Gelées.—Le 1er courant, il a gelé aux environs de Philadelphie. Plaise à Dieu que nous ayons bientôt à mentionner un pareil fait pour notre ville; nous serions alors débarrassés tout-à-fait de la fièvre jaune.

JOHN P. CALDWELL.—Nos lecteurs se rappellent fort bien sans doute ce John P. Caldwell qui eut, tout récemment à l'aide de fausses lettres de crédit, enlever plus de $50,000 à deux maisons de New-York. Cet audacieux escroc a été arrêté à Philadelphie le 2 courant. On a trouvé sur lui une somme d'environ 40 mille piastres.

Désastre.—L'une des chaudières du steamer des Etats-Unis *Beaufort*, capitaine Peck, parti de Savannah pour se rendre à Pilatka, a éclaté au moment où ce steamer remontait la rivière St Johns. Un jeune homme blanc et quatre nègres ont été victimes de cette explosion.

Le général EDWARD PAINE, l'un des premiers colons de l'Ohio Septentrional, est mort le 28 du mois dernier à Painsville, à sa résidence, à l'âge de 96 ans. Le général Paine fut l'un des premiers à prendre part à la glorieuse guerre de l'Indépendance; il s'est distingué dans plusieurs circonstances. Il était posté sur l'île du Gouverneur lorsque l'armée américaine fut obligée d'abandonner New-York et il fut chargé avec sa compagnie de protéger la retraite. Il a donné de nombreuses preuves de sang froid et de courage. C'était un des derniers débris de la révolution.

ESPÈCES.—D'après la correspondance du *Commercial Register* de Mobile, les exportations d'espèces dans ces derniers temps se sont élevées à $807,912. Le *Mediator*, parti pour Londres, avait à bord $300,000; le *Charles Caroll* pour le Hâvre, $192,912; le *South America* pour Liverpool, $15,000 et le dernier steamer pour le même port $300,000. "Ces exportations, dit le *Journal of Commerce* de New-York, mettent le marché presque à sec d'espèces.

MCLEOD.—Le procès de McLeod a dû décidément s'ouvrir le 4 courant; nous aurons sans doute après demain le compte rendu des premiers débats.

GROGAN.—Nous tenons de bonne source, dit le *Commercial Advertiser* de New-York, que l'enlèvement de Grogan a été déjà l'objet d'une communication du gouvernement américain au ministre résident d'Angleterre à Washington.

Henry Clay est de retour à Ashland, sa résidence, auprès de Lexington (Kentucky) depuis le 28 septembre.

L'honorable John C. Spencer, auquel a été offert le poste de Secrétaire de la Guerre dans le nouveau cabinet, est le Secrétaire d'Etat actuel de New-York.

MISS ROGERS.—On lit dans l'*Evening Tattler*, de New York, du 2 courant: "On assure généralement que six personnes sont en ce moment en prison, comme prévenues d'avoir trempées dans l'horrible tragédie de Weehawken. Les autorités ont employé tous leurs efforts pour empêcher que ce fait ne vint à la connaissance du public; mais nous tenons de bonne source qu'il a été affirmé par un Assistant-Alderman. Le même alderman a dit aussi que le jeune homme qui s'est rendu avec Mary Rogers à Hoboken dans l'après-midi du fatal dimanche, est le fils d'un respectable ferblantier, dans la rue Pearl, et que depuis ce moment l'on n'a plus entendu parler de lui. Sans doute il aura eu le même sort que la malheureuse jeune fille.

LE PRINCE DE JOINVILLE.—A son retour de Washington, le prince de Joinville ne s'est point arrêté à Baltimore et s'est immédiatement rendu à Norfolk où il est arrivé le 1er courant dans la nuit. Le lendemain matin il est allé à Hampton Roads rendre visite au contre amiral Arnous: il était de retour pour le dîner et il a passé la soirée à l'hôtel des Français. Le 2 dans la matinée, malgré la pluie et le mauvais tems, il s'est rendu avec sa suite à bord du brick français le *Biron*, et de là est allé faire une visite à bord du *Pennsylvania*. Il a été reçu par le commandant avec les honneurs ordinaires. Après avoir examiné dans tous ses détails la construction et le gréement de ce magnifique bâtiment, le prince et sa suite sont allés visiter l'arsenal de la marine; puis ils sont partis pour Baltimore, malgré la continuation du mauvais tems. Le *Herald* de Norfolk auquel nous empruntons ces détails, vante l'activité du prince, sa rapidité à voir et à saisir, la simplicité de ses manières, enfin le peu d'importance qu'il attache aux honneurs qu'on veut lui rendre et l'adresse qu'il montre à s'y soustraire. "C'est, dit ce journal, un homme tout uni et sans aucun faste, dont les habitudes révèlent l'activité et dont l'esprit est toujours occupé de choses essentielles: il n'a cependant que vingt-trois ans!"

BOSTON.—Le nombre total des batimens entrés à Boston dans le courant de septembre, est de 700: 527 venant des ports de l'Union et 173 des ports étrangers. Durant la même période, 435 batimens sont sortis de ce port: 289 pour les côtes et 146 pour les pays étrangers.

VARIÉTÉS.

LE PRINCE MENZICOFF.

"Il n'y a de malheur réel que celui dont le remord est la source."

[Voir l'Abeille d'hier.]

Si le cœur d'un exilé pouvait être sensible aux charmes du gracieux payasage où se confondent les beautés de la nature, les élégans clochers des églises grecques et le luxe souvent bizarre de l'architecture russe, il regarderait avec admiration cette capitale d'une province si redoutable à la noblesse moscovite. Ses temples, ses palais, ses monastères surmontés de domes brillans, forment en se dessinant sur le ciel une perspective presque magique et qui change d'aspect plusieurs fois l'année. Lorsque l'Irtish et le Tobol inondent dans la saison des pluies on ne peut y pénétrer que par eau et les rues sont alors couvertes de bateaux légers dans lesquels on se fait transporter dans chaque quartier. Des lieux élevés on contemple les plaines changées tout à coup en un vaste lac, couronné par les forêts épaisses qui bornent l'horizon: des milliers de barques le sillonnent en tous sens et l'œil de l'exilé, selon la touchante expression de Kotzebue, se repose tristement sur chaque voile parce que son imagination y place sa famille qui vient partager ses larmes et ses malheurs.

La nouvelle de la disgrace de Menzicoff, de son exil au fond des forêts de la Sibérie et de son passage à Tobolsk, l'avait devancé dans cette ville. Une foule désœuvrée pour qui tous les spectacles, tous les évènemens inattendus sont agréables, se réjouissait d'avance de voir dans les fers, un homme qui, peu de temps auparavant avait fait trembler la Russie sous ses volontés. A ces ames bassement jalouses d'un mérite supérieur vinrent bientôt se grouper des ennemis personnels et les premiers objets qui s'offrirent aux regards de Menzicoff furent deux seigneurs russes qui avaient été exilés sous son ministère. Ils vinrent à sa rencontre la fureur peinte sur le visage et l'accablèrent d'injures pendant qu'il traversait la ville pour se rendre au palais du gouverneur. Le prince sans donner aucun signe d'impatience ou d'émotion dit à l'un deux: "Il est vrai que j'ai été ton ennemi et que j'ai conseillé ton exil; mais tu ne dois t'en prendre qu'à l'inflexibilité de ton caractère toujours prêt à s'opposer aux desseins que Pierre le Grand avait conçus pour le bonheur de ses peuples." Se tournant ensuite vers l'autre, il lui dit avec douceur: "J'ignorais que tu fusses en ces lieux. Ne m'impute pas ton malheur. Tu avais sans doute des ennemis secrets qui ont épié en silence le moment favorable et ont dicté à mon insçu l'ordre de ton exil. Voilà la vérité, si tu crois cependant que les injures que tu me prodigues puissent adoucir l'amertume de tes chagrins, tu peux prendre cette triste consolation, je te pardonne volontiers. J'ai souvent demandé la cause de ton absence; mais trop occupé des affaires publiques pour penser continuellement à celles des particuliers, j'étais souvent forcé d'oublier les miennes et celles de ma famille. Un troisième exilé perça la foule pour se donner le barbare plaisir de couvrir de boue le visage du fils de Menzicoff et n'épargna pas même cet indigne traitement aux deux jeunes princesses ses sœurs!! Arrête, dit le père infortuné, c'est sur moi qu'il faut décharger ta vengeance si tu crois devoir en exercer une; mais respecte ces enfants qui jamais n'ont pu te nuire." Calmez vous, mon père, dit la plus jeune des deux sœurs, en jetant sur Menzicoff un regard où brillait une expression céleste de douceur et de résignation, avez-vous oublié que ces outrages ne peuvent nous atteindre et qu'il n'est de véritable malheur que celui dont le remords est la source. Il est à présumer que pour compléter ce tableau des vicissitudes humaines, Menzicoff retrouva à Tobolsk une partie de ces mêmes Suédois dont il avait reçu la capitulation après la bataille de Pultawa; mais l'histoire ne dit point qu'il eut reçu aucune injure de ces infortunés. Les haines nationales quelque invétérées qu'elles soient, ne sont jamais aussi cruelles que les vengeances particulières. Les vaincus en contemplant la disgrace de leur vainqueur respectèrent sa grandeur déchue et n'essayèrent point d'aggraver ses maux par les vains efforts d'une rage impuissante.

Le gouverneur de Tobolsk envoya par l'ordre du Czar, cinq cents roubles à l'illustre exilé pour satisfaire à ses besoins et à ceux de sa famille. Menzicoff qui avait si longtemps disposé de tous les trésors de l'empire reçut avec cette modique somme, l'autorisation de l'employer de la manière qu'il jugerait plus convenable pour se mettre à l'abri de l'affreuse misère qui l'attendait au lieu de son exil. Menzicoff qui ne songeait qu'au bien-être de ses enfans acheta lui-même des scies, des cognées, des outils propres à labourer la terre, des graines de toutes les espèces de plantes qui peuvent croître pendant les courts étés de la Sibérie. Ainsi que des filets pour la pêche et des armes pour la chasse: lorsque ces emplètes furent terminées ce prince naturellement grand et généreux distribua aux pauvres de Tobolsk tout ce qui lui restait d'argent.

Le temps qu'on lui avait accordé pour séjourner dans cette ville et y prendre un peu de repos étant expiré ou lui ordonna de partir avec ses enfans et ses domestiques sur des chariots découverts qui n'étaient tirés que par un seul cheval et quelque fois par des chiens du Kamtchatka. On peut supposer aisément tout ce que cette malheureuse famille eut à souffrir pendant cinq mois entiers que dura le trajet de Tobolsk à Yacouska, et pendant un si long et si pénible voyage toujours exposée aux injures de l'air si froid et si piquant dans ce climat glacial: cependant la santé de Menzicoff et de ses enfans n'en reçut aucune altération.

Un jour que ses gardes avaient fait descendre Menzicoff de son chariot pour prendre son repas dans la pauvre cabane d'un paysan sibérien, un officier russe qui cherchait un gîte entra aussi dans cette même chaumière. Il revenait du Kamtchatka où il avait été envoyé sous le règne de Pierre-Le-Grand pour accompagner le capitaine Bhering dans ses voyages d'exploration dans les mers du nord. Cet officier avait été aide de camp de Menzicoff, mais le prince était tellement méconnaissable par sa longue robe, son bonnet de fourures et son extérieur négligé que l'officier ne put concevoir le plus léger doute sur la qualité des personnes avec lesquelles il se trouvait. Menzicoff au contraire le reconnut sur le champ et l'appela familièrement par son nom, sans y ajouter aucun titre. L'orgueil de l'officier s'offensa de ce qu'il considérait comme un oubli de toutes les convenances et il demanda fièrement à celui qu'il prenait pour un misérable paysan sibérien comment il pouvait en être connu et ce qu'il était lui-même? "J'étais il n'y a pas longtems prince et premier ministre, à présent je ne suis plus qu'Alexandre Menzicoff comme je l'étais dans ma première jeunesse!" Telle fut la réponse qu'obtint l'officier à son arrogante question; mais il avait laissé, en partant pour ses voyages, celui qui la lui faisait dans une si haute fortune qu'il ne lui paraissait pas vraisemblable de le retrouver dans une position si humiliante. Il imagina, de préférence à l'admission de la vérité dans son esprit, que cet homme était fou et que son genre de folie était de placer au hasard les noms illustres dont il avait oui parler, etc., c'est dans cette conviction que l'ancien aide de camp de Menzicoff accueillit sa réponse. Le prince sans s'émouvoir le conduisit auprès d'une fenêtre, ôta son bonnet de fourures et lui dit avec amitié. "Regarde moi bien." L'officier tressaillit; mais ne pouvant même en croire ses yeux, il s'approcha d'un jeune homme vêtu d'un habit grossier qui s'était retiré dans un coin de la cabane pour attacher avec un bout de corde la semelle de ses souliers." Quel est cet homme? lui dit-il d'une voix émue. C'est mon père, ne pouvez-vous donc reconnaître vous-même celui qui a fait votre fortune et que vous aimiez tant autrefois. Menzicoff blâma son fils d'avoir répondu de cette manière et dit à l'officier: "Cet enfant a supporté sans murmure à Tobolsk les outrages de mes ennemis et il s'emporte contre toi pour une faute involontaire parce qu'il sait que tu m'aimais. Viens aussi que je te présente à mes filles." Les deux jeunes princesses étaient couchées à terre tenant une jatte de lait dans laquelle on voyait tremper des croûtes de pain noir destinées à leur repas. "Celle-ci continua Menzicoff en désignant l'ainée a eu l'honneur d'être fiancée au Czar Pierre II et elle touchait au moment d'être unie à sa majesté par des liens indissolubles." Oh mon père! s'écria la jeune fille, ne regretez pas de les voir rompus, la famille des Czars est entachée du sang de leurs proches; avez-vous oublié la tragique catastrophe de la jeune épouse du prince Iwan et la mort funeste de ce fils dénaturé. Quest-ce qu'un trône toujours ébranlé par des conspirations de famille, où le père égorge le fils, où le fils lève à son tour une main sacrilège sur un père, où l'épouse n'épargne dans ses ambitieuses et jalouses fureurs ni son époux ni ses enfans. Croyez-le bien les vêtemens de l'exil me semblent moins rudes à porter que le diadême de la Czarine et comme vous je suis convaincue qu'il n'y a de malheur réel que celui dont le remords est la source.

Ces touchantes paroles et la vue de cette malheureuse famille jettèrent l'officier russe dans la plus grande surprise. Absent depuis plusieurs années et séparé de St. Pétersbourg par d'immenses déserts qui semblaient les communications très difficiles, il ignorait absolument ce qui s'était passé. Les yeux baignés de larmes et le cœur oppressé de la plus vive douleur, il reçut les derniers adieux d'un protecteur, d'un ami généreux, d'un infortuné jadis si puissant et qu'il voyait alors dans le dénûment le plus horrible et le plus absolu. Ami, lui dit Menzicoff en le serrant tendrement sur son cœur, [illegible] à la cour et tu y trouveras les Dolgorouki [illegible] affaires; dites leur vengeance en [illegible] à mon [illegible] que [illegible] tourmens, mais de nos souffrances que les fatigues inséparables d'un semblable voyage n'ont point altéré ma santé et assurez-les encore que je jouis dans ma captivité d'un calme et d'une liberté d'esprit que je n'avais jamais connus dans le cours de mes plus brillantes prospérités, parce qu'il n'y a de véritable malheur que celui dont le remords est la source.

L'ancien aide de camp de Menzicoff se sépara de lui pénétré de douleur, de respect et d'admiration; il vit ce grand homme remonter dans son chariot et continuer lentement la route d'un affreux exil. Ce spectacle touchant ne s'effaça jamais de sa mémoire; toujours il se rappelait avec attendrissement qu'il avait trouvé ce prince plus grand dans le malheur qu'il ne l'avait été dans toute la splendeur de sa haute fortune. Peu d'années après, témoin de la chûte inattendue des ennemis de Menzicoff, il put juger combien différente est la manière dont le persécuteur et sa victime supportent une commune infortune.

Enfin Menzicoff arriva au lieu de son exil et plus occupé de sa famille et de ses domestiques que de lui-même, il voulut essayer de diminuer l'horreur du désert où ils devaient achever leurs jours. Ils défrichèrent tous ensemble un assez grand espace de terrain et construisirent de leurs propres mains une cabane spacieuse et commode, divisée en quatre grandes pièces et terminée par un oratoire, car ils n'avaient pas la permission d'assister au service divin dans l'église voisine. L'amitié toujours attentive et délicate, quand elle est réelle, fit parvenir aux exilés sous le voile de l'anonyme un présent convenable à leur situation. C'était un grand troupeau de brebis, des vaches, des poulets et divers objets propres à rendre la vie champêtre plus douce et plus agréable. Jamais Menzicoff ne put savoir à qui il était redevable de ce bienfait.

Ce grand homme devenu simple agriculteur donnait à ses serviteurs l'exemple du travail le plus assidu. La fiancée de Pierre II se chargea du soin de l'intérieur du ménage, la seconde de linge et des habits. Tous les matins Menzicoff rassemblait sa famille dans l'oratoire pour y faire la prière et la lecture de l'Ecriture Sainte: il les y réunissait encore chaque soir et, selon le rit grec, à minuit la veille des grandes fêtes; et les hautes pensées qu'inspire la religion contribuaient encore à ce bonheur domestique que la tyrannie ne peut troubler. Mais bientôt une nouvelle perte vint affliger le cœur de Menzicoff. Sa fille ainée fut attaquée de la petite-vérole six mois après son arrivée à Yacouska. Il lui prodigua les mêmes soins qu'à son épouse et il reçut lui-même son dernier soupir. La fermeté d'âme de cette jeune fille ne se dementit pas dans ce moment suprême; elle consola son père et sa sœur par les expressions les plus touchantes et expira en les assurant qu'elle ne regretait ni la vie ni la grandeur qu'elle avait entrevue de si près. Menzicoff fut obligé de l'inhumer lui-même comme il avait inhumé son épouse; la permission d'aller à l'église leur étant refusée. Plusieurs mois se passèrent sans apporter aucun changement dans sa situation et ses enfans se flattaient du bonheur de vivre près de lui longtemps, encore, lorsqu'ils aperçurent les premiers symptômes d'une maladie de langueur qui devait bientôt terminer sa carrière. Il en prévit l'issue dès les premiers instans, et consacra le peu de jours qui lui restaient à vivre à exhorter ses enfans à ne pas se laisser abattre par les chagrins de la vie, à pardonner à leurs ennemis et à ne jamais dévier du sentier de l'honneur s'ils étaient rappelés à la cour. Envisageant la mort avec le même sang-froid et la même intrépidité qu'il avait déployé tant de fois sur les champs de bataille, il mit sa confiance dans un maître inaccessible à l'intrigue et à la calomnie et oublia l'ingratitude des hommes pour se rendre le juge suprême plus favorable. Ce fut dans ces sentimens dignes de sa noble et belle vie qu'il expira dans le lieu de son exil, le 2 novembre 1729, en répétant à ses enfans qu'il fallait se rappeler sans cesse. "Qu'il n'est de véritable malheur que celui dont le remords est la source."

La mort de ce grand homme sembla désarmer la haine féroce des farouches gardiens de ses enfans. Trois mois après ils reçurent la permission de se rendre alternativement à l'église le dimanche et les fêtes consacrées par le calendrier grec, et ils en profitèrent avec joie. Un jour que la jeune Menzicoff vêtue de deuil et suivie d'un des fidèles serviteurs de son père, se rendait silencieusement au temple, elle se sentit appeler par une voix qui ne lui sembla pas inconnue, mais qui la fit tressaillir. Elle se retourna lentement comme dans un songe pénible et baissa instinctivement les yeux. "Je le vois, je vous fais horreur et c'est votre haine implacable qui vous empêche même de reporter vos regards de la vue de ma misère." Arrêtez Dolgorouski, dit la jeune fille avec l'accent de la compassion et de la bienveillance, non, je ne vous hais pas, car dans tout l'éclat de votre fortune je vous supposais plus malheureux que nous!.... La crainte d'insulter à un ennemi tombé l'empêcha de poursuivre, mais l'indigne favori de Pierre II opprimé par les remords lui raconta son histoire dans les moindres détails. Il avait voulu s'élever aussi haut que Menzicoff et était parvenu à force d'intrigues à fiancer sa sœur avec le Czar, mais il avait bientôt appris par une funeste expérience combien l'amitié d'un prince faible et capricieux est peu solide et la ruine totale de sa famille, ainsi que lui exilés à Yacouska, était la récompense de sa perfidie et de sa duplicité. La jeune Menzicoff émue en voyant l'abaissement de ce misérable, essaya quelques paroles de consolation qui expiraient sur ses lèvres et Dolgorouski s'écria en la fixant avec anxiété: "O vous, dont j'ai causé la ruine et les malheurs, vous qui m'apparaissez comme une vision céleste dans l'affreuse solitude où je dois expier mes crimes. Je vous demande pour toute grâce de m'assurer que vous me pardonnez et de me dire s'il est vrai que votre père, comme je l'ai oui dire, ait trouvé le bonheur dans l'horrible séjour où je l'ai envoyé moi-même".—Je vous pardonne, s'écria la jeune princesse et puissiez-vous dans votre exil être aussi heureux que mon père!.... Je ne puis l'espérer, murmura Dolgorouski d'une voix étouffée, car on ne pourra graver sur ma tombe l'inscription que j'ai lue sur celle de votre mère: Qu'il n'y a de véritable malheur que celui dont le remords est la source."

Aussitot que la fille de Menzicoff fut de retour chez elle, elle fit part à son frère de tout ce que Dolgorouski lui avait appris et dès le dimanche suivant il alla visiter ce malheureux pour l'assurer qu'il partageait les sentimens de sa sœur. S'appercevant que la cabane de ce favori déchu était dépourvue des objets les plus nécessaires, il les lui fit porter dès le lendemain et ne cessa depuis de lui rendre ainsi qu'à sa famille, tous les bons offices qui dépendaient de lui et il continua d'agir de la même manière tout le temps qu'ils passèrent encore dans l'exil; une conduite si magnanime ne tarda pas à avoir sa récompense. Dès l'année suivante ils reçurent l'ordre de retourner à la cour où leurs vertus héroïques étaient déjà connues. Avant de quitter Yacouska, le jeune Menzicoff se rendit chez Dolgorouski pour lui assurer la possession de tout ce qu'ils laissaient sur la terre de l'exil, en le priant de l'accepter en signe d'oubli et de réconciliation. Je le reçois, dit le persécuteur de Menzicoff, mais hélas! vous ne pouvez me léguer ce que vous possédez de plus précieux, un nom sans tâche et une conduite irréprochable.

Les deux orphelins arrivés à la cour fixèrent tous les regards et s'attirèrent la bienveillance de la nouvelle souveraine. La mémoire de leur père fut réhabilitée et tous ses biens leur furent rendus. Le jeune Menzicoff s'avança rapidement dans la carrière militaire et parvint aux plus hauts grades; sa sœur épousa un des plus grands seigneurs de l'empire russe et tous les deux instruits à l'école du malheur n'employèrent leur crédit que pour faire des heureux et pour soulager l'infortune.

M. HERY DUJARDAY.

Mr. l'Editeur,

Veuillez-vous annoncer Mr. A. D. Crossman, comme candidat pour alderman du premier district de la première municipalité, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de Mr. John Davis

PLUSIEURS VOTANS.

DERNIERES DATES.

New York	octo	3	Londres	sept	4
Boston	octo	3	Liverpool	sept	3
Philadelphie	octo	4	Paris	sept	2
Washington	octo	4	Havre	sept	1
Baltimore	octo	4	Bordeaux	aout	27
Charleston	octo	7	Madrid	aout	26
Vera-Cruz	sept	1	Cadix	aout	22
Tampico	aout	26	Havane	sept	21
Mexico	aout	26	Honduras	sept	16

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goel. Watchman, Murray, Matamoras, W F Vigers & co
Laura Virginia, Filetti, Havane, Barelli & co

ARRIVES

Bateau de remorque Mohican, Heaton, des Passes.
Bateau de remorque Prairie, Davis, des Passes.
Navire Marcia Cleaves, Thomson, de Boston.
Navire Franklin, Grant, de Boston
Navire Isaac Allerton, Torrey, de New York.
Navire Monticello, Lacoste, du Havre, 7 août, avec un chargement de marchandises &c.
Brick Clinton, Snow, de la Guadeloupe par la voie de Kingston, Jam.
Polacre Amelia, Beltrand, de Malaga.
Steamer Louisa, Cable, de St Louis
" President, Montgomery de St. Louis
" Waterwitch, de Nashville
" Octorara, Talbot, de la Balize, avec 10 bts sucre
" Vienna, Paterson, de Louisville.

EN RIVIERE.

Navire Vistula, Sullivan, de Rio Janeiro, et un brick. Deux navires et 2 bricks en vue.

MEMORANDA.

Expédiée à Philadelphie pour ce port, 2 oct navires Huron, Paine; Champlain, Brown
A Norfolk pour ce port, nav. Sea, partant le 10 oct
A Portland pour ce port, navire Aimira, Thayer, partant le 10 oct.; nav. Jacob Pennell, Martin, partant le 13 oct.

On appelle l'attention du public sur une vente, par cata, de marchandises sèches, qui aura lieu aujourd'hui 14 du courant à 10 heures a.m., par Vincent de Feriet, à leur maison d'encan.

Margaret Riorden vs. Michael Riorden, son mari—No. 20632

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire—Je certifie, que le 4e jour d'Octobre 1841, jugement a été entré dans cette Cour, comme suit: Margaret Riorden vs. Michael Riorden, son mari, dans les termes suivans:

Considérant l'admission faite dans la défense et les preuves du dérangement des affaires du défendeur, jugement de séparation de biens est rendu par le présent; Et il est de plus adjugé que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de cinq mille piastres, avec privilège de douaire et les frais.

Jugement rendu le 4 octobre 1841, et signé le même jour. Signé A. M. BUCHANAN, juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite Cour, à la ville de la Nouvelle [L. S.] Orléans, le 6me. jour d'Octobre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante et un, et la 66e. de l'Indépendance des Etats Unis.

13 oct—6 G. W. LEWIS, député greffier.

VINS, eau de vie, etc—150 futailles eau de vie de cognac diverses qualités,
40 do do de champagne,
200 barriques vin rouge,
75 barils vinaigre de vin blanc,
2500 caisses vin rouge et blanc,
50 paniers vin de Champagne, qualité supérieure,
150 caisses Curaçao, Marasquino et Kirsch,
40 do vin d'Hermitage blanc,
250 m. bouchons longs et demi longs,
400 paniers anisette superfine,
30 caisses fruits au jus,
30 do fruits à l'eau de vie,
24 paniers demi bouteilles vides,
100 caisses liqueurs assorties,
1000 damejeannes de 5, 3 et 1 gallons, etc, en magasin et à vendre par
9 oct—10 F JORDY, 118 Royale.

COUVERTURES de laine de 3 points pour nègres—4 balles en débarquement du navire La Suzanne de Bordeaux, à vendre par
9 oct—10 F. JORDY, 118 Royale.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Rubicon, des chapeaux de soie noire, supérieurs; draps noirs, casimir noir, avec dessins et satin, et un grand assortiment de draps de billard.
L. A. BARBARIN,
16 sep 80, rue de Chartres.

PHARMACIE A LAFAYETTE.

NOUVELLEMENT reçu par différens envois un assortiment de drogues et médecines choisies pour la saison et à vendre à bas prix par [30 aout] I ROSSI.

650 DOUBLONS MEXICAINS, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co,
13 oct 36, Vieille Levée.

La Salle de Bal,
Le Restaurant,
La Buvette;
Et les salons particuliers.
Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, no. 74, rue d'Orléans.
14 oct—10 MITAUD.

ACADEMIE DE DANSE.

MONSIEUR J. DEVOTI prévient respectueusement le public ainsi que les institutions et ses écoliers de la Nouvelle Orléans, qu'il ouvrira son ACADEMIE le premier Novembre prochain, dans la salle de monsieur Bertus, rue St. Louis No. 181.

Les leçons des classes auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures. Les leçons particulières seront données pendant la journée à domicile, comme dans la salle.

Pour des arrangemens, s'adresser à Monsieur E. Bertus à la salle sus-dite. 14 oct—

CHANGEMENT DE DOMICILE—THAYER & CUSHING ont transporté leur comptoir de la rue Gravier No. 30 au No. 67 de la rue Tchoupitoulas, deux portes au-dessus de la rue Poydras. 14 oct.

THAYER & CUSHING, *Marchands commissionnaires*, Entrepôt d'huile, savon, chandelles, clous et cordage, No. 67, rue Tchoupitoulas. 14 oct

SACS en pitre à vendre par
14 oct GEO. GREEN & BROTH, 30 Gravier.

TOILE d'emballage de l'Inde 46 et 47 pouces de large, épaisse, à vendre par
14 oct GEO. GREEN & BROTH, 30 Gravier.

CAFE de Rio, nouvelle récolte, à vendre par
14 oct GEO. GREEN & BROTH, 30 Gravier.

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, à vendre par
14 oct GEO. GREEN & BROTH, 30 Gravier.

POIVRE noir Sumatra à vendre par
14 oct GEO. GREEN & BROTH, 30 Gravier.

CHANGE.—Un check à vue sur New York, à vendre par
14 oct GEO. GREEN & BROTH, 30 Gravier.

CHAMPAGNE.—[illegible] paniers qualité supérieure à vendre par
14 oct GEO. GREEN & BROTH, 30 Gravier.

POIVRE—[illegible] en débarquement du navire John Holland, à vendre par
GINN & DUNN, 34 N. Levée

TRAITES sur la Havane, à vendre par
R. GRONING & Co.

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par
14 oct R. GRONING & Co.

MERISEY nouvelles en barils, 1/2 et 1/4, en débarquement du navire Maria Cleves, à vendre par
14 oct TUFTS & HOBART, 30 Douane.

MAQUEREAUX nouveaux en barils, 1/2 et 1/4 en débarquement et en magasin, à vendre par
14 oct TUFTS & HOBART, 30 Douane.

ALUN en débarquement de la barque Fred Warren, à vendre par
14 oct TUFTS & HOBART, 30 rue de la Douane.

SAINDOUX en baille [illegible] à vendre par
14 oct TUFTS & HOBART, 30 rue de la Douane.

TOILE d'emballage épaisse de l'Inde de 44 pouces de large, à vendre par
14 oct TUFTS & HOBART, 30 rue de la Douane

HUILE pure d'hiver de baleine et d'éléphant, à vendre par
TUFTS & HOBART, 30 rue de la Douane.

WHISKEY—[illegible] barils rectifié, dernièrement reçus, à vendre par
14 oct JOS LANDIS & Co, 14 rue Poydras.

PORC mess, prime, M. O. et autres qualités, à vendre par
14 oct STETSON & AVERY.

TOILE d'emballage du Kentucky, de l'Ile et d'Allemagne, à vendre par
14 oct STETSON & AVERY.

CAFE de la Havane—300 sacs, à vendre par
14 oct STETSON & AVERY.

BLANC de baleine—[illegible] caisses actuellement en débarquement du navire Ville de Paris, à vendre par
14 oct W. FROST & Co, 30, Vieille Levée.

HABILLEMENS.—[illegible] caisses actuellement en débarquement du navire Ville de Paris, à vendre par
14 oct W. FROST & Co, 30, Vieille Levée

TOILE, chemises de Lippert, blanche, [illegible] actuellement en débarquement du navire Ville de Paris et à vendre par
14 oct W M. FROST & Co

INDIENNES—[illegible] caisses indiennes couleurs foncées, actuellement en débarquement du navire Ville de Paris, à vendre par W M. FROST & Co, 30, Vieille Levée.

COTON Lowell—[illegible] balles coton [illegible] et [illegible] caisses cotonnade, actuellement en débarquement du navire Maria Cleves, à vendre par
14 oct W. FROST & Co, 30, Vieille Levée

DRILLES—[illegible] balles actuellement en débarquement de la barque Natchez de Boston, à vendre par
14 oct W. C. TOMPKINS & Co.

FROMAGE et beurre de Goshen—[illegible] en débarquement, à vendre par
14 oct W. C. TOMPKINS & Co.

SAVON—[illegible] caisses savon brun No. 1, actuellement en débarquement du navire Maria Cleves, à vendre par
14 oct W. C. TOMPKINS & Co.

MARCHANDISES—[illegible] en débarquement de la barque Natchez de Boston, à vendre par
14 oct W. C. TOMPKINS & Co.

INDIENNES—[illegible] en débarquement de la barque Natchez de Boston, à vendre par
14 oct W. C. TOMPKINS & Co.

COTILS—[illegible] débarquement de la barque Natchez, à vendre par
14 oct W. C. TOMPKINS & Co.

HUILE, savon et Chandelles—[illegible] gallons huile blanche [illegible] chandelles de [illegible] 100 do [illegible] caisses savon de Boston, 700 barils [illegible] à vendre par
14 oct THAYER & CUSHING, 67 rue Tchoupitoulas.

CORDAGE—[illegible] rouleaux cordage de Manille [illegible] barils de Odier, à vendre par
14 oct THAYER & CUSHING, 67 rue Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX et Morue, à vendre par
14 oct THAYER & CUSHING, 67 rue Tchoupitoulas.

TOILE d'emballage de Dundee [illegible] large, aussi toile d'emballage [illegible] à vendre par
14 oct WILLIAM PRIHN.

OSNABURGS et Burlaps en magasin et à vendre par
14 oct WILLIAM PRIHN.

CHEMISES de [illegible] en et à vendre par
14 oct FROST & Co.

LINSEYS—3 caisses linseys [illegible] à vendre par
14 oct FROST & Co.

CHAPEAUX cirés—10 caisses en magasin et à vendre par
14 oct FROST & Co.

HUILE de baleine épurée d'automne et d'hiver, en magasin et à vendre par
14 oct W M. HENRY FULLER, 44, rue Poydras.

BLANC de baleine—45 caisses New Bedford, en magasin et à vendre par
14 oct W M. HENRY FULLER, 44, rue Poydras.

COLS—2,000 barriques [illegible] de la Pennsylvanie en magasin et à vendre par
14 oct W M. HENRY FULLER, 44, rue Poydras.

SAVON—[illegible] caisses savon de Boston, à vendre par
W M. HENRY FULLER.

CHAPEAUX DE RUSSIE—[illegible] à vendre par
A F DUNBAR & Co.

BRODEQUINS—[illegible] paires de [illegible] à vendre par
A F DUNBAR & Co

CHANDELLES—[illegible] à vendre par
W. H. HENRY FULLER, 44, rue Poydras.

PLOMB de chasse—[illegible] sacs No. 6 à 4 in inclus, des manufactures de New York, en débarquement du navire Isaac Allerton, à vendre par
14 oct N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

FROMAGES—[illegible] caisses en débarquement du navire Isaac Allerton, à vendre par
14 oct N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

CAFE—100 sacs vieux gouvernement de Java et Cuba, à vendre par
14 oct N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

TOILE et corde d'emballage—[illegible] pièces [illegible] yards chaque, [illegible] rouleaux corde, [illegible] balles [illegible] manufacture au Kentucky, à vendre par
14 oct N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

EAU DE VIE de Cognac marque de J. J. Dupuy en 1/2 pipes et 1/4 de barriques, à vendre par
14 oct N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magasins.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner: [illegible]

MARCHANDISES NOUVELLES au débarquement du Vicksburg:
Chemises blanches en toile ourlées,
Chemises blanches en coton, devants en toile,
Cols de bombasine et soie,
Caleçons de cachemire et tricot,
Pantalons de casimir, fantaisie et satinette,
Habits noirs, dernier goût,
Paletots, gilets, vestes,
Business coats, &c. &c.
Cols de chemises, à vendre par LOISON & SILVESTRE.
7 oct 36, rue Chartres.

DRAPS FRANCAIS.—Assortiment de draps français, prix moderés, à vendre par LOISON & SILVESTRE.
7 oct 36, rue Chartres.

VIN DE CHAMPAGNE.—[illegible] paniers [illegible] qualité vin de Champagne, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue Chartres.
7 oct

SAINDOUX—[illegible] barils saindoux, à vendre par M. A. ROBITAILLE, 77, rue du Commerce.
9 oct

FARINE—[illegible] barils farine nouvelle, à vendre par ROBITAILLE, 7, Commerce.
9 oct

TRAITES sur France à vendre par HERBAULT FRERES, 79, Bienville.
24 sept—6

TRAITES sur New-York, à vendre par WILLIAM U. HEWES & Co, rue Natchez.
12 oct

TRAITES sur la Havane, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co, 36, Vieille Levée.
13 oct

SAVON—[illegible] caisses savon blanc de Paris, à vendre par J. LANDIS & co.

PAR LE REGISTER.

Pour les autres avis du Register des Testamens voir la 4me page.

SUCCESSION DE MARY ANN DORAHAY.—Vente par le Régistre des Testamens.—Jeudi [illegible] octobre 1841, à midi, sera vendue à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, [illegible], en date du 9 septembre 1841, [illegible] pour le compte de la succession de Mary Ann Dorahay, décédée, les esclaves ci-après nommés, savoir:

HESTER, négresse âgée d'environ vingt [illegible] ans et [illegible] George, âgé [illegible] ans [illegible] Mary âgée d'environ huit mois.

Conditions de la vente—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets [illegible] acceptés, endossés, assurés par hypothèque et portant intérêt à raison de [illegible] pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur par devant Paul Bertus not. pub.

14 sept

COUR DES PREUVES—Attendu que Thomas W. Von [illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William N. Morton, décédé intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

4 oct

COUR DES PREUVES—Attendu que Samuel B. [illegible] a présenté une pétition à la Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu [illegible] décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

4 oct W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

VENTES DE SHERIF.

[illegible]

AVIS—Les consignés du navire [illegible] en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse de cette ville en date du [illegible] juillet 1841, ayant été nommés commissaires pour l'estimation et l'assemblement des terrains nécessaires pour ouvrir en ligne droite, la rue Claiborne, depuis la rue St. Philippe jusqu'à sa jonction avec la rue de l'Esplanade, donnent avis qu'ils ont déposé, de ce jour, entre les mains du greffier de la dite Cour de Paroisse, un tableau de la dite estimation, lequel sera ouvert à l'inspection de toutes les personnes qui y sont intéressées [illegible]

Nouvelle-Orléans, 27 septembre 1841.

G. LEGENDRE, P. D. HENRY, G. CORREJOLLES.

27 oct—20 en 10j 18 on 8j

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, le 29 septembre 1841.

A une assemblée des directeurs de cette institution tenue le 29 du courant, un dividende de 5 pour cent a été déclaré comme bénéfices des six mois derniers. Ce dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs représentans légaux à partir du lundi 4 octobre prochain.

E. L. TRACY, Secrétaire.

1 oct—10

AVIS—Les soussignés ont formé une association sous la raison Chas. C. Sackett & Co, pour la transaction des affaires de commission en général à la Nouvelle Orléans. Nouvelle Orléans le 1er octobre 1841.

CHS C SACKETT, W. ROBERT SACKETT.

Références,
Josiah Lawrence; M. W. Thomas—Cincinnati.
MM. Sturges Bee & Barker—New York.
John Dalzell & Co.—Philadelphie.
Summer Hudson & Co.—Boston.
Stetson & Avery; Bogart & Hawthorn; Joseph Landis & Co.—Nouvelle-Orléans. 1 oct—

BANQUE DES AMELIORATIONS, Nouvelle-Orléans, ce 28 sept. 1841.

DES propositions cachetées seront reçues par le caissier de cette institution jusqu'au 30 octobre prochain, pour la location de la salle du bal St. Louis, des salons et dépendances, la salle des bains, ainsi que le magasin au rez de chaussée face à la rue St. Louis, servant de bureau. La présente location sera faite pour une année à partir du 1er. novembre prochain.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau du Caissier.

Par ordre de la Direction,

29 sept—j 30 oct L. BERNARD, caissier.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la Municipalité No. un, en date du 4 Octobre courant, et en vertu des dispositions contenues dans les sections 13e et 14e. de la loi de la Législature approuvée le 8 avril 1836, pour régler l'ouverture, la distribution et l'entretien des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle Orléans et les faubourgs, incorporés et non incorporés, et dans les banlieues de la dite ville, avis est donné que le Conseil de la dite Municipalité a l'intention de faire redresser la rue des Ursulines, de manière à lui donner cent pieds de largeur dans l'étendue de son prolongement depuis la rue Claiborne jusqu'au Grand Rue.

Nlle Orléans, le 6 octobre 1841.

7 oct—10t WM. FREERET, Maire.

LE CIMETIERE DE CYPRESS GROVE est situé sur le terrain de la Métairie, à la jonction du rail road de Nashville avec quelques parties du nouveau canal, à environ deux milles 1-2 de la ville.

Le prix d'une tombe est de 40 ou $55 selon sa grandeur et sa dimension.

Les frais d'inhumation sont les mêmes que pour les autres cimetières.

Le péage sur le chemin à coquilles est acquitté par les propriétaires du cimetière.

Le but ayant ce que ce cimetière était destiné à recevoir seulement les cendres des pompiers, les propriétaires affirment le contraire au public. Néanmoins, il sera remis la moitié des bénéfices de la vente des lots en sus entières dans les caisses [illegible] de l'Association Charitable des Pompiers.

On peut voir le plan de ce cimetière et prendre toute sorte d'information au bureau de la compagnie d'Assurance des Pompiers, rue du Camp.

Par ordre

GEORGE BEDFORD, Président F. C. A.

11 oct—16

UNE dame ancienne, institutrice dans le pays, désirerait trouver une place sur une habitation (de préférence à la ville). Elle donnera les recommandations nécessaires. S'adresser rue Toulouse, no. 39, entre Levée et Chartres. 11 oct—4

LE consigné offre à vendre à des prix modérés—Bois de menuiserie blanchi, de dimensions assorties et se charge de tout ce qui concerne la menuiserie, et la charpente et la confection de toute sorte de meubles de tout genre.

1 oct—6 ALLEN, rue d'Orléans, nos. 72 et 84.

CAFE A VENDRE.

ON offre à vendre le café (Café de Fulton) encoignure Gravier et Nouvelle Levée, la maison est propre pour une famille, ou pour une pension. Le dit établissement est dans un avantageux emplacement, le propriétaire le vend parce qu'il se retire des affaires. Les personnes qui désireront en faire l'acquisition peuvent s'adresser sur les lieux. 13 oct

DEMANDE—Les soussignés ont besoin de sept ou huit nègres cons habitues aux travaux d'une habitation seront préférés, devant être employés sur une habitation [illegible]

LAUVE FRERES, 36 V. Levée.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre en débarquement du navire Bordeaux [illegible]
[illegible]
100 demi barriques vin blanc,
[illegible]
400 paniers de [illegible]
[illegible]
[illegible]

L. C. OBOSJEAN, sorcier sur [illegible] a transféré son magasin de meubles du No. 13 au No. 67 rue de Chartres.

LES soussignés ont besoin de sept ou huit nègres. La préférence sera donnée à ceux habitués aux travaux d'un moulin à scie. S'adresser à HERBAULT FRERES, 79, rue Bienville.

SUCRE—40 caisses blanc de la Havane, en magasin et à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 36, Vieille Levée.

CHANGE SUR PHILADELPHIE—Traites à vue et à 60 jours, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis.

A VENDRE en magasin par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 36, Vieille Levée—30 caisses sucre blanc de la Havane, 300 sacs café de la Havane, [illegible] cigares [illegible], [illegible] de différentes marques, 40 [illegible] barriques vin de Malaga, 30 do do de Paris, [illegible] barriques vin rouge Catalan. 11 oct.

A vendre par le soussigné au débarquement du navire Bordeaux, venant de Bordeaux:
4 caisses gomme arabique,
100 paniers anisette [illegible]
C. DUFOUR, 14, Vieille Levée.

HUILE de Bordeaux—[illegible] paniers superfine de première qualité, en bouteilles et demi bouteilles, à bord du navire Suzanne, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & BEGELOS, 25 rue St-Louis.

SUCRE—En magasin et à vendre par les nouveaux soussignés, par FOLLAIN, BELLOCQ & BEGELOS, 25, rue St. Louis.

152 barils de farine sur la levée, débarqués du steamer Preemption, à vendre par LAUVE BROTHERS, 36, Vieille Levée.

BOTTES, Souliers et Brodequins—[illegible] caisses en débarquement des navires Vicksburg et Condor, ainsi que de la barque Natchez, à vendre à bas prix pour du comptant ou pour du bon papier de la ville, à vendre par A. F. DUNBAR & Co, 12, Douane.

SATINS, [illegible]—Dernièrement reçus par les navires Talleyrand, Nashville et autres récemment arrivés, satin bleu, noir et autres couleurs à la mode; de différentes couleurs et qualités, indiennes couleurs foncées [illegible] à vendre par L. D. HYDE & Co, 13 rue de Chartres.

BLANC de baleine à vendre par le consigné en gros et en détail.
[illegible] caisses blanc de baleine, de New Bedford,
[illegible] chandelles marque Winchester,
[illegible] huile à lampe blanchie et purifiée,
[illegible] huile à lampes, purifiée pour sucrerie.
G. LATAPIE, 76, Levée.

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HYVER

J. P. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un assortiment général d'habillements convenables pour l'hiver et l'automne; ils continuent à recevoir des consignations par les paquebots réguliers pendant toute la saison.

Leur assortiment étant très grand il leur sera facile de satisfaire leurs habitués à court délai par des ventes en gros et en détail, à des conditions avantageuses.
octobre

VOITURES A VENDRE—Une belle voiture de seconde main en bon ordre, convenable pour famille, avec un harnais complet; le tout sera vendu à très bon marché, et peut être vu à la remise de Mr. Caunes, rue de la Douane. S'adresser à
GEO. GREEN & BROTH, 30, rue Gravier.

VIN—2000 caisses Vin St. Julien; 40 barils vinaigre de Bordeaux, à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 36, Vieille Levée.

PORC mess &c.—[illegible] barils mess porc, 75 do prime do, 20 do whiskey et rum,
A vendre par G. LATAPIE.

SUCRE—70 boucauts sucre de premier choix, dernièrement débarqués et allant en magasin seront vendus en lots au gré des acheteurs par HALL, BEIN & CLAPP, 30, rue Tchoupitoulas.

COUTELLERIE consistant en couteaux et fourchettes de table à manches d'ivoire et autres, couteaux de bouchers des meilleurs fabricants, convenables pour le commerce de la ville, dernièrement reçus par le Panny de Liverpool, à vendre par W. A. RYAN, 48, rue de Chartres

BEAUX fusils—Un bel assortiment en magasin, à vendre par W. A. RYAN, 48, rue de Chartres

A vendre par les soussignés, 100 barils porc prime, 300 do de mess; 5 do de M. O.; 2 do de avariés; 5 do prime do.
LAUVE BROTHERS, 36, Vieille Levée.

GRILLES pour parloirs et chambres avec garde cendres et garde feu, dernièrement reçues, à vendre par W. A. RYAN, 48, rue de Chartres

CHEMISES françaises—150 douzaines chemises imprimées, reçues par le navire Rubicon, à vendre par LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres.

A VENDRE pour clôre un envoi,
4 caisses Gomme Arabique,
4 douzaines essence de Bergamotte.
R. & A. BOULIÉ, 56, rue Bienville, au premier.

LES soussignés offrent à vendre, en débarquement du navire La Suzanne, venant de Bordeaux:
[illegible] paniers huile d'olive superfine de 12 bouteilles,
[illegible] do do de 24 [illegible]
[illegible]
1 bel [illegible] bouchons surfins, en sacs de 500 et 1000.
BOUTIN, GALLY & Co. No 19, rue Toulouse

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON Graveurs de Planches de Billets de Banque. A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Stocks et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même style, et au même prix qu'ils les vendent dans leur atelier à New York, et bien assortis.

Ils ont constamment en main du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.

MARCHANDISES POUR MENAGES.

LES soussignés offrent en vente un grand assortiment de belles marchandises [illegible] actuellement en débarquement, savoir:

ARGENTERIE—Couverts de table et à dessert, cuillères à thé et à sauce, cuillères à potage et à ragout, paniers à gâteaux, couteaux à beurre, [illegible] d'argent, théières et cafetières, [illegible] PLAQUE, paniers liqueurs, chandeliers à pieds, [illegible] ETAIN, cafetières et théières, [illegible] METAL d'Angleterre [illegible] COUTELLERIE, couteaux de table, couteaux et fourchettes de table et à dessert, [illegible]

HYDE & GOODRICH, 15 Chartres.

LA COLUMBIA, Princeton, Luke Bordeaux, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le steamboat TUSKINA, capt. James [illegible] est maintenant prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus et tous ceux intermédiaires, au jeudi 14 du courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras ou à
HALL, BEIN & CLAPP, 30, rue Tchoupitoulas.

18 oct

ATTAKAPAS ET OPELOUSAS—Pour New Iberia, Franklin et tous les ports intermédiaires, sur la rivière Têche et le bas Berwick. Le nouveau et superbe steamer BELLE OF ATTAKAPAS, capt. Willis Main, est attendu d'un moment à l'autre et sera expédié.

Le fret pour St. Martinville et les Opelousas sera reçu et embarqué dans des bons steamboats tirant peu d'eau, à des prix aussi bas que par la voie de Plaquemine. CHARLES DEBLANC & DARBY Jr. 48 et 43, Nile Levée.

12 oct

STEAMER PREEMPTION POUR ST. LOUIS & MISSOURI, river.—Le steamer bon marcheur et tirant peu d'eau PREEMPTION, capitaine E. Gleim, est maintenant prêt à recevoir du fret et allant à bord, sera expédié pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, jeudi matin à 10 heures. Pour fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St Lafayette ou à JOHN R. SHAW, 24 Poydras.

11 oct

CABOTAGE.

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE ORLEANS ET BALTIMORE.

POUR BALTIMORE.—Le navire SEAMAN, capitaine E. Crosby, ayant une partie de son chargement engagé, sera expédié avec célérité. Pour fret ou passage, s'adresser à O. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

13 oct

POUR NEW YORK

Le paquebot fin voilier NASHVILLE, capitaine Chase, est maintenant en chargement et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, près du marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 10 rue du Camp

POUR LA MOBILE ET PENSACOLE.—La goélette fin voilière C. W. BREERWOOD, capitaine Truer, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp.

6 oct

POUR MOBILE.—La nouvelle goélette HORNET capitaine Winslow, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée partira sous peu de jour. Pour fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp.

POUR BALTIMORE.—Le [illegible] la barque MARY, capitaine Myrick, ayant les trois quarts de son chargement arrêtés, peut prendre 60 balles de coton ou 200 barils sur un pont. Pour fret ou passage, s'adresser à O. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BOSTON.—Le navire—Ligne de paquebots. Le superbe navire A. 1. AUREUS, capitaine Howes, reçoit maintenant du fret et sera sans manquement expédié pour le port ci-dessus. Pour balance de fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans ou à JOHN A. MERRITT, 83, rue du Camp

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—La barque JOSEPHINE, capitaine Curtis, ayant tout son chargement engagé, partira de la Levée ce soir, à 10 heures, ayant de beaux emménagements, il peut recevoir quelques passagers. S'adresser à J. D. DENEGRE.

20 sept

POUR NORFOLK, CITY POINT ET RICHMOND—La nouvelle goélette fine voilière DOLPHIN, capitaine Flynn, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté et allant à bord, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis les bâtisses du triangle ou à JOHN ALEXANDER, 18, rue du Canal

18 sep

ON a besoin d'un brick qui pourrait prendre cent milles pieds de bois, au Mobile pour aller à la Jamaïque. S'adresser à M. A. ROBITAILLE, 77, rue du Commerce

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, CANDOR, capitaine Mayo, sera expédié sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à AUGTE. MOLIER, 64 rue St. Louis. ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp.

13 oct

POUR LE HAVRE.—Le navire supérieur A. 1. SWIDEN, capt. W. Hanson, sera expédié sous peu pour le port ci-dessus.

Pour passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la presse à coton d'Orléans ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp.

12 oct

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier *Austerlitz* A. 1, capt Richard Brown, sera expédié promptement, ayant déjà les deux tiers de son chargement arrêtés. Pour fret ou passage s'adresser à F. FANNET, 40, rue Toulouse.

12 oct

POUR LE HAVRE.—Le navire A. 1, FORESTER, capitaine Bartlett, sera incessamment expédié. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à S & J P WHITNEY 73 Camp

POUR LE HAVRE.—Le navire supérieur A. 1, SOTIA, capitaine Walsh, sera promptement expédié. Pour fret de 200 balles de coton ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR MARSEILLES—Pour passage seulement—La barque de 1re classe EUPHRATES, capitaine Henry Pemberton, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, sera positivement expédiée le vingt du courant, et peut recevoir quatre passagers. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les bâtisses du triangle ou à BOUTIN, GALLY & Co, 79, Toulouse

POUR MARSEILLE OU CETTE

Le brick Prussien fin voilier GLORIA, capitaine Hartwig, ayant presque tout son chargement engagé, peut prendre la valeur de 40 tonneaux de plus pour l'un des deux ports ci-dessus si on fait immédiatement application. Quelques passagers trouveront aussi des cabines. S'adresser à F. L. GIRARD & co. encoignure Chartres & St. Pierre

29 sep—6

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur A. 1 NONANTUM, capitaine J. B. King, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp

POUR LIVERPOOL.—Le beau navire A 1 TREMONT, capitaine John L. Gillespie, sera expédié sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à S & J P WHITNEY 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1 TALLEYRAND, capitaine O Henry, sera expédié sous peu de jours. Pour fret de 200 balles de coton ou passage ayant des emménagements supérieurs s'adresser à S & J P WHITNEY 73 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire américain A 1 QUEEN VICTORIA, capitaine Thompson, ayant [illegible] de son chargement arrêtées partira sous peu. Pour balance, ou fret ou passage, s'adresser à J H ASHBRIDGE, 97, Camp

POUR CADIX—Passage seulement—La belle navire FAMA HABANERA, capitaine [illegible] ayant son chargement arrêté sera expédiée sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à F. DE LIZARDI & Co, 22 rue Bienville

23 sept

ANTILLES, MEXIQUE, &c

POUR LA HAVANE, passage seulement

LE brick fin voilier TEMERARIO, capitaine Zubieta, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à PRATS & HERNANDEZ, 2 rue Toulouse.

11 oct

POUR LA HAVANE.

Le brick APALACHICOLA, capt. L. Cormier, partira sous peu pour le port ci-dessus, pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St Jacques ou à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 36, Vieille Levée.

11 oct

POUR TABASCO.

La goélette B. LIZA capitaine Rodda, a déjà la plus grande partie de sa cargaison arrêtée. Pour fret de la balance, et pour passage, s'adresser à son consignataire F. TIO, 36 rue Ste. Anne

POUR TAMPICO—La goélette DORIC, capitaine Bastifer, partira pour le port ci-dessus samedi 9 octobre. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. TIO, 36 rue Ste Anne

POUR MATAMOROS, par le fleuve. La goélette bien connue WATCHMAN, capt. John Murray, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée sera expédiée pour le port ci-dessus le 9 octobre. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & Co, 86, rue de la Commune.

POUR TAMPICO—La goélette fine voilière, FARMERS RETURN, capt. S. Waite, partira sous peu comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue St Pierre ou à JOHN ALEXANDER, 18, rue du Canal

1 sept

A VENDRE OU A FRETER

POUR FRET OU CHARTRE

La barque A 1, fine voilière doublée et chevillée en cuivre FREDERIC WARREN, capitaine Wm. Warren, du port de 323 tonneaux. S'adresser à MERLE BEYLLE & co 30 rue de la Commune.

14 oct

A VENDRE

La belle goélette A 1, ADA, doublée et chevillée en cuivre, construite à Baltimore il y a dix mois seulement, du port d'environ 130 tonneaux ou 300 barils, tirant 8 pieds d'eau quand elle a son chargement complet, elle est très convenable pour les voyages de la Havane, du Mexique, ou autres port. On la trouvera embouchure, elle est fine voilière.

Pour l'inventaire ou autres informations s'adresser au capitaine Wiley à bord vis-à-vis le marché St-Mary ou à W G HEWES & co, rue Natchez

14 oct

POUR FRET OU CHARTRE

La belle goélette doublée et chevillée en cuivre, ADA, capt. A. Wilie, du port de 800 barils, pourra prendre du fret pour un port des Antilles ou de l'Amérique du Sud dans un ou deux jours, si on fait immédiatement application au capitaine à bord au-dessus du Picayune Tier, ou à WM. G. HEWES & Co rue Natchez.

12 oct

A LOUER.

Les deux maisons très convenables et bien achalandées rue Conti entre Rempart et Bourgogne. On pourra en prendre possession de suite ou à dater du premier du mois prochain. J ROBERT & co, 3 rue des Magasins.

CAFE de Rio—La cargaison de la goélette Ada, débarquement arrivée et en débarquement à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co, rue Natchez.

PIERRES ET CUIRS A RASOIRS—Pierres métalliques, tout ce qu'il y a de mieux. Aussi—Rasoirs de belle qualité, à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres.

DIAMANTS de Vitriers patentés, à vendre par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.

PAPIER à lettre—30 caisses papier à lettre azuré, en débarquement du navire Colchis et à vendre par J. ALBERT, 22 rue St-Louis.

DRAPS Nouveautés—En débarquement du Colchis, 2 balles draps, nouveautés, et 1 balle doublures pour paletots, à vendre par V. DECAUX & NOEL

VIN DE CHAMPAGNE—100 paniers vin de Champagne marque J. Lecocq, en débarquement du navire Rochester et à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis

ABSINTHE suisse—100 caisses Absinthe suisse, supérieure, à vendre par J. ALBERT, 22, rue St. Louis

SANGSUES!!

NOUVELLEMENT reçu un assortiment de Sangsues de bonne qualité, à vendre en gros et en détail à 3 pour une [illegible] à la pharmacie ROSSI, près du Ferry, ville de Lafayette.

SANGSUES.

UN grand approvisionnement de Sangsues de première qualité, à vendre en gros et en détail à très bas prix par A. A PEYCHAUD, 123, rue Royal

SANGSUES.

REÇU par le Rubicon du Havre, un beau lot de sangsues [illegible] de Hongroises, à vendre à un compte [illegible] à l'entrepôt général rue de Chartres [illegible] encoignure Conti et Vieille-Levée. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. BAUDIN.

IL sera vendu [illegible] courant, à 11 heures de l'après midi, [illegible] de la rue de [illegible]
4 pipes eau de vie de Cognac,
30 quarts do do,
500 paniers huile d'olive en grandes bouteilles, en débarquement du navire La Suzanne, venant de Bordeaux.
Conditions à la vente.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Cargaison de l'Albertine de Bordeaux, à l'encan

Vente positive et sans réserve.

VENDREDI prochain, 15 du courant, à 4 heures de l'après midi sur la levée, en face de la Maison Rouge il sera positivement vendu:
300 barriques vin rouge, de différentes marques et qualités;
100 demi-barriques vin blanc, do do do
100 quart de pipe sauterne de Dussault, Castillon et Dupey,
40 barils vinaigre,
30 demi-barriques vin rouge supérieur,
30 caisses vin blanc, [illegible]
50 do vin de rouge
100 paniers huile d'olive, [illegible] grandes bouteilles,
100 paniers anisette fine,
250 sacs bouchons,
[illegible] d'absynthe véritable.

Tous ces articles sont de premier choix et méritent l'attention des acheteurs; les conditions, qui sont avantageuses, seront données au moment de la vente.

14 oct—4

PAR WHITMAN & McNAIR.

IL sera vendu vendredi 22 octobre courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité rue St Louis:

Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, sur rue des Magasins No. 250 entre Julia et St Joseph, mesurent [illegible] pieds de face sur 120 de profondeur, [illegible]

Conditions comptant

PAR L. PARTOT.

IL sera vendu vendredi 15 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 119, rue de Chartres

Un grand assortiment de marchandises sèches, habillements, bottes, souliers, brodequins, chapeaux, &c. par catalogue. Conditions à la vente.

PAR ANTHONY FERNANDEZ

JEUDI prochain, 14 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu rue Royale No. [illegible] entre les rues Bienville et Conti: les ménagères et effets de ménage. Conditions comptant.

PAR E. TASTET.

IL sera vendu lundi 14 du courant à 4 heures 1/2 P. M. sur la Levée, entre les rues Hôpital et Ursulines, 600 damejeannes françaises de 3 gallons, en débarquement du navire Coloch à du Havre. Conditions à la vente.

PAR ANTHONY FERNANDEZ

Cargaison du Malaga à l'encan

JEUDI prochain, 14 du courant, à 4 heures, il sera vendu sur la Levée, vis-à-vis la rue Toulouse au débarquement du brick Jorge Henrique de Malaga.

Raisins secs en caisses, quarts de caisses et barilles raisins en jarres, les jarres et barilles de vin de Malaga en pipes et barils indiens, figues, limons, huile douce, &c.

Conditions à la vente.

PAR VINCENT & DE FERIET.

Vente par ordre.

IL sera vendu jeudi prochain, 14 du courant, à 10 heures, une grande quantité de marchandises étrangères et du pays, consistant en:

Indiennes, flanelle, couvertures, draps, satinet, un grand assortiment de bas et de chaussettes de coton, etc.

Conditions à la vente.

PAR S. QUINAULT.

IL sera vendu sans réserve lundi 18 octobre, à [illegible] heures du matin, rue Condé, près de l'encoignure St. Philippe, une grande quantité de [illegible] de charpente, planches, etc., au lots convenables aux acquéreurs. Conditions à la vente.

PAR A. FERNANDEZ SALLE WASHINGTON

IL sera vendu, le samedi 16 octobre courant, à 4 heures et demie de l'après midi, à la salle Washington rue St. Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, le bail à loyer, pour un an, de cette établissement, avec le mobilier et dépendances, sans être construit le pôle de la nouvelle bâtisse qui était l'être construite après.

L'inventaire du mobilier sera exhibé à la vente, mais le tout pourra être examiné à l'avance sur les lieux.

Conditions à la vente

Succession de Antoine Jacques Langlois.
PAR VINCENT & DE FERIET

IL sera vendu lundi 18 octobre, à 10 heures [illegible] au magasin d'encan, No. 116, rue de Chartres.

En vertu et conformément à un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans en date du 8 octobre 1841, pour le compte et au profit de la succession ci-dessus.

Les marchandises et effets mobiliers appartenant à ladite succession.

A ceux qui tiennent pension et hotel.
PAR J. A. BEARD & co

IL sera vendu à l'encan mardi 19 du courant, à dix heures à la requête de Mde. Proctor, le contenu de la maison de pension, sise rue du Canal, entre les rues Chartres et Carondelet,

Se composant de:

Tables rondes, guéridons, table à manger, ouvrage et à jeu, chaises, fauteuils, d'érable et autres, tapis de pied, tapis de table, [illegible], miroirs à porte manteaux et autres, [illegible], glaces, rideaux de lit et croisée, &c. &c.

Conditions—[illegible] en billets [illegible] à la satisfaction de l'encanteur.

M. Proctor saisit cette occasion pour prévenir ses amis qu'elle est en possession de cet établissement comme elle a [illegible]

PAR F. E. TRICOU

Octave de Armas contre ses créanciers.

IL sera vendu lundi le 19 octobre 1841, à midi à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu de [illegible] de l'honorable Cour de Paroisse, [illegible] et 23 [illegible] 1841, monsieur John Green, [illegible]

[illegible]

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.

Ordine di Servizio.

La Compagnia si riunirà in uniforme Domenica prossimo 17 del corrente mese a [illegible] ore al Passaggio della Borsa, alle ore tre e mezzo della sera.

Una [illegible] a tutti i membri mancanti [illegible]

Per ordine del Capitano,

A FERRARI, Sergente Maggiore

13 oct

CAZADORES DE ORLEANS, ATENCION!!

La Compañia se reunira el Jueves, 14 del corriente a las cuatro de la tarde en punto, de palisano; para una junta general de Compañia, para tratar de asuntos muy importantes al cuerpo. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad tanto á los activos como á los miembros honorarios. La reunion en el Antiguo Convento de las Ursulinas, situada calle Condé entre calles Hospital y Ursulinas.

Nueva-Orleans, 11 de Octubre de 1841.

De orden del primer teniente de la Compañia
F. A GARCIA, Sargento primero.

12 oct

BAZARD PARISIEN

NORMANDIN FRERES, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur de prévenir le public, qu'ils viennent de recevoir de Paris un très bel assortiment de chapeaux de la dernière forme, qu'ils laisseront à des prix très modérés.

Plusieurs colis de parfumerie: crême de Perse, pomade, eau de Cologne, extrait d'odeur, eau de [illegible], &c. &c.

TRAITES sur Paris, Londres, Charleston, Louisville et Cincinnati à vendre par F. DE LIZARDI & Co, 22 Bienville.

CAFE—Les soussignés offrent à vendre 500 sacs café de Rio pour clore un envoi. F. DE LIZARDI & Co, 22 Bienville.

TOILE et corde d'emballage—Les soussignés ont en mains et offrent à vendre un bon assortiment de toile d'emballage du Kentucky et des Indes Orientales, corde du Nord de Bombay, du Kentucky et du Missouri des meilleures marques, à des prix modérés et à des conditions raisonnables.

F. DE LIZARDI & Co, 22 Bienville.

MARCHANDISES sèches convenables pour le marché mexicain—Les soussignés ont dernièrement reçu les marchandises suivantes d'Angleterre, de France et d'Allemagne, qu'ils offrent à vendre à des prix et des conditions raisonnables:
Un grand quantité d'indiennes bleues à la mode,
Mousselines rayées et à carreaux étoffes [illegible],
Bayettes rouges et grises, flanelles imprimées,
Etoffes satinées et velours,
Crêpes, platillas, estopillas et Bretagnas,
Toile d'Irlande,
Etoffes de velours rayées,
Deux caisses mouchoirs [illegible] de mousseline,
Une grande variété de guinghams,
[illegible]
F. DE LIZARDI & Co 22 Bienville.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

Plusieurs caisses chapeaux, noirs première qualité en débarquement du navire Rubicon du Hâvre, à vendre par LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres.

16 sep

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités;
BRIQUES de fer,
SABLE, CHAUX du Nord;
PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par CHAUCHON & LEROY, Chemin Carondelet, entre St Claude et Trémé.

CHAUX, BRIQUES, SABLES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c.

Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet.

CHARBON—12,000 barils d'excellente qualité, charbon de cannel anglais, mis en boucauts pour la consommation particulière des familles, à vendre par A. GOW 28 Bienville.

12 oct Dépôt rue Dauphine entre Douane et Canal

Aux propriétaires de steamboats et de presse à coton.

NOUS avons maintenant en mains notre stock pour la saison de bois gros équarri et [illegible] en grande longueur, et sommes prêts à prendre des commandes pour des matériaux de steamboats, de presses à coton &c.

W. E. & R. MURPHY, 122, vieux Bassin et 157, Remparts.

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants

LES soussignés ont actuellement en mains une grande quantité de bois de chêne de frêne, pin, charbon de Liverpool, de Cannel, de Pittsburg, [illegible]

Ils pourront les marchés avec les propriétaires d'hôtels, de restaurants, de pensions, à l'année à une grande réduction sur les prix du marché.

W. E. & R. MURPHY, 122, vieux Bassin et 157, Remparts.

25,000 PIEDS planches [illegible] de [illegible] pouces; 40,000 de do [illegible] à vendre par W. E. & R. MURPHY, 122, vieux Bassin et 157, Remparts.

LES familles qui désirent s'approvisionner pour l'hiver de bois de chêne ou de frêne, de charbon anglais ou de Pittsburg, en trouveront un grand assortiment chez W. E. & R. MURPHY, 122, vieux Bassin et 157, Remparts.

LARD JAMBONS—[illegible] barils [illegible] qualité supérieure pour famille, à vendre par LAUVE BROTHERS, 36, Vieille-Levée.

MACHINE A VAPEUR A VENDRE.

UNE machine à vapeur de la force de [illegible] chevaux, neuve et en parfait état, et dont la construction ne laisse rien à désirer, faite pour un moulin à scie, ou un moulin à coton, ou un moulin à sucre, [illegible] à vendre par F. DE LIZARDI & Co, 22, Bienville.

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés, agents de Goodloe & Cie, de Cincinnati, se chargent [illegible] pour la construction de machines à vapeur, [illegible]

[illegible] BROTHERS.

DEZAUCHE, Dentiste,

POSE LES DENTS À RATELIERS ARTIFICIELS [illegible]